

**Département de la Moselle
Arrondissement de Thionville
COMMUNE D'ILLANGE**

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 12 décembre 2023 à 18h30

Sous la présidence de Marc LUCCHINI, Maire

Conseillers élus : 19 - Conseillers en exercice : 19 - Conseillers présents 14

Présents : M. Marc LUCCHINI - M. Christian SUBTIL – Mme Martine GERGAUD – M. Christophe LEYENDECKER - Mme Monique LEYENDECKER - M. Dominique LE PEMP - M. Bernard DUVOT - M. Didier BLOT - M. Didier JACQUES - Mme Nathalie JUNG - Mme Christine KUNERAT - M. Jean-Michel ACHARD - Mme Ingrid NEYERS - M. Gino GAUDIO.

Absents excusés : Mme Valérie HASELMEIER donne procuration à Mme Martine GERGAUD - Mme Sophie FROMOND donne procuration à Mme Nathalie JUNG – M. Joris ANDRE donne procuration à M. Jean-Michel ACHARD - M. Yann CARDELLINI donne procuration à M. Marc LUCCHINI - Mme Francine CUTAIA donne procuration à M. Christian SUBTIL.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 décembre 2023 à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du compte-rendu de la séance précédente
 - Communications
1. Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »
 2. Anticipation sur le budget d'investissement 2024
 3. SMIVU Fourrière du Jolibois – Adhésion des communes de Bouligny et Luttange
 4. Subvention exceptionnelle à l'harmonie municipale d'Illange
 5. Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact LPAC (La Poste Agence Communale)
 6. Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus
 7. Budget général 2023 - Décision modificative n°2

M. Christian SUBTIL est désigné secrétaire de séance.

L'Assemblée approuve le compte-rendu de la séance précédente.

COMMUNICATIONS

Le Maire informe l'assemblée :

- Avancée des travaux du complexe sportif
- Résultat des études, réflexions sur les économies d'énergie et audit énergétique des bâtiments de l'école réalisé par Moselle Agence Technique et les futurs investissements

- Retour sur les dernières manifestations : belle organisation du repas des anciens avec service de l'équipe municipale apprécié, franc succès des manifestations de Noël (illuminations de Noël, rallye de Noël, concert LAMI et OPERA à venir)
- SMITU : nouveau président et nouveau bureau
- Centrale photovoltaïque : 13 MW pourraient être délivrés fin 2023 si liaison souterraine avec Reinange réalisée par ENEDIS
- Abattoir sur le port d'Illange : abandon du projet
- Arrivée d'un nouvel agent par voie de mutation au service technique
- Energies renouvelables : zones à définir sur la commune
- Sujets de l'assemblée générale des Maires des arrondissements : sécurité des élus, loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette)
- SCOTAT : retour du séminaire

ORDRE DU JOUR

N° 2023-054 : Avis sur la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols »

Le Président de la Région Grand Est sollicite l'avis des conseils municipaux quant à la composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols ».

Le Conseil Municipal, après présentation et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Emet un avis défavorable à la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols et demande une représentation du Nord Mosellan directement impacté du fait de sa proximité avec le Luxembourg.

N° 2023-055 : Anticipation sur le budget d'investissement 2024

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider, et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'autorisation doit en outre préciser le montant et l'affectation des crédits.

Il est proposé d'anticiper les inscriptions suivantes :

332 : Bâtiments 2024	77 500 €
333 : Equipements techniques 2024	3 250 €
334 : Voirie 2024	2 000 €
335 : Environnement 2024	6 250 €
336 : Travaux sylvicoles 2024	500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE ces anticipations et s'engage à inscrire au minimum ces montants au budget 2024.

N° 2023-056 : SMIVU Fourrière du Jolibois – Adhésion des communes de Bouligny et Luttange

Par délibération du 2 novembre 2023, le SMIVU Fourrière du Jolibois a adopté la demande d'adhésion des communes de Bouligny et Luttange.

Il appartient à chaque commune membre de délibérer dans un délai de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion des communes de Bouligny et Luttange

N° 2023-057 : Subvention exceptionnelle à l'harmonie municipale d'Illange

Du 18 au 20 mai 2024, l'Harmonie recevra « Vernou en Harmonie », l'orchestre d'harmonie municipale de Vernou sur Brenne (37).

Elle recevra environ 45/50 personnes qui seront logées, dans la mesure du possible, chez les familles des musiciens d'Illange. Les repas seront pris en commun dans la salle polyvalente, ce qui représente environ 120 personnes sur 3 repas et elle souhaite leur faire visiter un ou deux sites emblématiques du secteur.

Elle avait déjà fait un échange similaire en 2016 pour lequel une aide lui avait été octroyée. L'association sollicite, à nouveau, l'obtention d'une subvention exceptionnelle de 1 300 € pour mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 300 € versée à l'harmonie municipale d'Illange.

N° 2023-058 : Convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact LPAC (La Poste Agence Communale)

Une nouvelle convention pour l'agence postale communale (APC) qui a pour objet de :

- D'améliorer le niveau de service qui répond aux attentes des habitants (dispositif de dialogue entre la Commune, La Poste et ses commissions départementales)
- Une accessibilité horaire minimum de 12 heures (16h30 pour Illange)
- Une durée de convention plus souple (entre 1 et 9 ans)
- Une offre de service élargie pour répondre aux besoins du publics (La Poste Mobile, tablettes Ardoiz et veilles séniors, ...)
- Une rémunération valorisant l'activité (reversement d'une partie des bénéfices générées par les ventes de produits par l'APC)
- Une formation à distance obligatoire plus accessible (outil SpeachMe)
- Une relation de partenariat plus fluide (n° unique maintenance, outil plus moderne, accompagnement des partenaires, suivi pour une amélioration du service)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact LPAC.

N° 2023-059 : Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

L'éco organisme CITEO, en charge du recyclage des emballages et des papiers sur le territoire national a lancé dernièrement une nouvelle aide financière pour lutter contre les déchets abandonnés.

Les déchets abandonnés, à ne pas confondre avec les dépôts sauvages, sont des déchets abandonnés de manière volontaire ou par négligence constituant une pollution visuelle et environnementale dont on mesure de mieux en mieux les effets négatifs : perte de biodiversité, impacts sanitaires, incidences

économiques notamment pour les collectivités qui doivent les nettoyer (mouchoir tombant de la poche, canette de soda jetée par la fenêtre du véhicule...)

Ce soutien peut être versé aux collectivités en charge de la salubrité publique ou aux collectivités disposant de la compétence "collecte des déchets". Après analyse, le projet ne présente aucun avantage financier à être porté par la Communauté d'Agglomération et leur contraindrait au contraire à davantage de démarches.

Il est ainsi plus pertinent que cette démarche soit entreprise individuellement pour les communes qui souhaitent y souscrire.

L'aide financière dépend de la taille de la commune :

- Les communes comptant moins de 5 000 habitants peuvent prétendre à un soutien de 0,90 euros par habitant,
- Les communes comptant entre 5 000 et 50 000 habitants peuvent prétendre à un soutien de 3,20 euros par habitant,
- Les communes de plus de 50 000 habitants peuvent prétendre à un soutien de 4,30 euros par habitant.

Ce soutien est annuel et s'étend au minimum sur 3 années (2023 à 2025).

En contrepartie, CITEO attend en retour, de la part des collectivités contractantes :

- Le remplissage d'un questionnaire court pour les communes de moins de 5 000 habitants ;
- Une cartographie et/ou listing des "hotspots" de déchets abandonnés pour les communes de plus de 5 000 habitants
- Un plan d'action pour les communes de plus de 50 000 habitants.
Pour ce faire, les communes intéressées par ce soutien devront remplir le dossier d'inscription en ligne : <https://www.citeo.com/engagez-vous>.

Un collaborateur de CITEO prendra ensuite contact afin de vous guider dans les démarches (délibération, signature de la convention...)

Il est encore possible de percevoir le soutien au titre de l'année 2023, mais une délibération doit être prise avant le 31 décembre 2023, la convention pouvant être signée avant le 31 mars 2024. En cas d'impossibilité pour cette année, notre commune pourra toujours prétendre au soutien mais uniquement pour les deux années restantes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer à cette opération
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

N° 2023-60 : Budget général 2023 – Décision modificative n°2

Considérant les crédits prévus au budget général 2023 ;

Considérant les crédits prévus article 6588 et les acomptes versés au PEPLOREST pour la gestion du périscolaire ;

Modifications proposées :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes
6411/012	- 16 000 €	
6588/65	+ 16 000 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE cette modification sur le budget général 2023.

DIVERS

Marc LUCCHINI :

- Enquête publique du 2 au 30 janvier 2024 relative à une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement – Exploitation d'un entrepôt logistique par la SCI DEFI sur le port d'Illange

Christian SUBTIL :

- Travaux sur le réseau d'eau potable le 6 décembre : dispositif mis en place pour éviter une coupure d'alimentation
- Economie sur le coût de l'éclairage public : dépenses 2023 divisées par 2 par rapport à 2022

Monique LEYENDECKER :

- Repas des illuminations et décorations : sélection du jury passage de jour et de nuit entre le 22 et le 29 décembre 2023

Didier JACQUES :

- Pancarte piste cyclable « commerces » abîmées non réinstallées
- Discussion autour de la prime de pouvoir d'achat
- Succès du téléthon

Christine KUNERAT :

- Utilisation du parc communal comme parc canin malgré la signalisation mise en place

Bernard DUVOT :

- Chauffage : dérèglement systématique par les utilisateurs dans les bâtiments
Installation d'un programmateur au stade et de 2 destratificateurs d'air au gymnase
- Installations des panneaux « défense de déposer des ordures » dans le village
- Fissures sur le chemin près de l'ancienne station d'épuration bouchées
- Les containers verres ont été vidés

Jean-Michel ACHARD :

- Insalubrité des douches au stade surtout carrelage mural

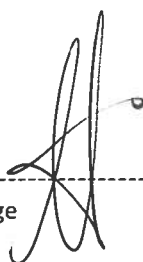
Ingrid NEYERS :

- Boules de Noël : information préalable du passage nécessaire

Martine GERGAUD :

- Bourse aux jouets : récolte au profit de AMANA Humanity, ATHENES et le foyer Océanie
- Calendrier 2024 finalisé, en cours d'impression
- 18 décembre changement d'hébergeur du site internet communal
- Passage de St Nicolas le 4 décembre à l'école et à l'EHPAD
- 3 arbres coupés cour des arums
- Stationnement de voitures devant l'auberge pendant les sorties d'école obligeant les scolaires à cheminer sur la route
- Passages piétons à peindre angle rue des vergers / jardins et tilleuls / fleurs et place devant le centre culturel

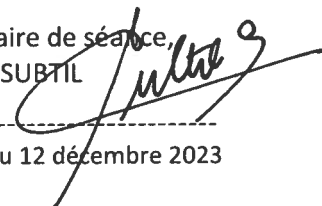
Le Maire,
Marc LUCCHINI



Commune d'Illange

Séance levée à 20h10

Le secrétaire de séance,
Christian SUBTIL



Séance du Conseil Municipal du 12 décembre 2023